Performances scolaires dans les établissements d'enseignement secondaire publics et privés au Cameroun : une analyse comparative

Recherche élaborée en 2022 par :

Cameroon Education For All Network (CEFAN) / Olivier Martial Tankeu Mbogning

Contexte

Dans le cadre de la formation continue à l'Université de Genève, en partenariat avec la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights (GIESCR) et l'Initiative pour le droit à l'éducation (RTE), d'octobre 2021 à juin 2022 ; la Cameroon Éducation For All Network (CEFAN) a mené une recherche sur l' « Analyse comparative des facteurs explicatifs des performances scolaires dans les établissements d'enseignement secondaire publics et privés dans le département de Mfoundi, région du Centre Cameroun ».

L'idée de ce sujet de recherche s'inspire du principe général 5 d'Abidjan relatif au financement public de l'éducation. En effet, l'insuffisance financière peut avoir un impact négatif sur les performances scolaires dans la mesure où la qualité de l'éduca-

tion dépend de la qualité des infrastructures et de la motivation des enseignants. Aussi, elle découle du constat de voir les établissements d'enseignement privés, notamment ceux du privé confessionnel occuper régulièrement le top 10 des palmarès de meilleurs

Repartition de la population

2; 7%
6; 20%
8; 27%

public
privé laïc
privé confessionnel
institution gouvernementale

établissements scolaires du Cameroun depuis bientôt une décennie selon les résultats des examens officiels de l'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC) au détriment des établissements publics. Face à ce constat, la question de recherche suivante a été formulée : Dans quelles mesures certains établissements privés sont-ils plus performants que ceux du public au Cameroun ? Autrement dit : Quels sont les facteurs qui expliquent la bonne performance de certains établissements privés par rapport aux établissements publics aux examens officiels au Cameroun ?

QS1 : Les enseignants des établissements privés sont-ils plus motivés que ceux des établissements publics ?

QS2: L'offre infrastructurelle est-elle meilleure dans les établissements privés que dans les établissements publics?

Pour répondre à ses questions spécifiques, l'approche méthodologique qualitative a été choisie.

Ainsi, un guide d'entretien (en français et en anglais, le Cameroun étant bilingue) a été préconçu et renseigné auprès de 28 établissements secondaires (08 publics, 06 confessionnels et 14 Laïcs, donc 05 dirigées par les femmes, soit 36%) et 02 Délégations du Ministère des

Enseignements Secondaires (MINESEC), Notamment la délégation départementale et la délégation Régionale. Soit une population de 30 établissements et institutions touchée comme le montre le diagramme suivant.

Résultats de la recherche

Après traitement et analyse des données, la recherche a identifié globalement 08 facteurs explicatifs ; à savoir :

- 1- La rigueur de la discipline dans le privé
- 2- La bonne motivation des enseignants dans le privé
- 3- Les critères de recrutement des élèves et de sélection des candidats aux examens sur la base des performances scolaires dans le privé confessionnel (Exemple : avoir au moins une moyenne de 12 / 20 pour être recruté et être candidat à un examen)
- 4- La bonne préparation des élèves aux examens dans le privé
- 5- Les effectifs pléthoriques dans le public
- 6- Le bon suivi pédagogique des enseignants et des élèves dans le privé
- 7- La qualité et la quantité des infrastructures d'accueil mieux dans le privé
- 8- La bonne qualité de formation des enseignants du public, mais peu motivé.

Spécifiquement, les analyses ont permis d'obtenir les principales réponses suivantes à chaque question spécifique.

QS1: Les enseignants des établissements privés sont-ils plus motivés que ceux des établissements publics?

Plus de 80% des répondants pensent que les enseignants du privé sont mieux payés, contre moins de 20% qui pensent qu'ils sont moins payés par rapport à ceux du public. En effet, selon les répondants, le paiement des enseignants du privé se fait sur la base du rendement au travail (Exemple : paiement par heure des cours, prime au rendement, etc). Cette contrainte oblige les enseignants à fournir les meilleurs résultats afin d'entrer en possession de leur compensation. En revanche, dans le public, le paiement des enseignants se fait régulièrement (fin du mois) et au 2/3. La formule du paiement des enseignants du public au 2/3 est un véritable facteur démotivant. Avec cette formule, les enseignants du public disent qu'ils ont « du mal à joindre les deux bouts »; ce qui les oblige souvent à aller au privé pour faire les arrondis. Aussi, il convient de préciser que la motivation, notamment le salaire de l'enseignant dans le prive laïc et le privé confessionnel, est négociée lors de la signature du contrat. Ceux du confessionnel sont très bien payés en termes de salaire, certains privés laïcs payent très mal leurs enseignants, et ceux

du public quant à eux ont un salaire fixe à la fin du mois.

QS2 : L'offre infrastructurelle est-elle meilleure dans les établissements privés que dans les établissements publics ?

Au sujet de l'offre infrastructurelle entre le privé et le public, les avis ont été départagés entre les répondants. En moyenne 50% pensent que l'offre infrastructurelle est meilleure au privé. Ils se justifient par le fait que dans le privé, les établissements sont mieux construits avec le cadre idéal pour l'épanouissement de l'apprenant et de l'enseignant. L'autre moitié des répondants pensent que le public est meilleur en terme infrastructurel, car, pour eux, l'État a les moyens conséquents pour se doter qualitativement et quantitativement en infrastructures. D'après nos observations et après croisement des deux opinions, il ressort que les infrastructures (salle de classe, plateau technique et équipement) semblent globalement être plus de qualité et plus suffisant dans les privés confessionnels contrairement au public où, certaines charges de la compétence de l'État sont supportées de manière approximative par l'Association des Parents d'Élèves et Enseignants (APEE). Au privé laïc, seul le promoteur finance de manière insuffisante la dotation des infrastructures.

Toutefois, la question de l'offre infrastructurelle peut mieux s'apprécier à partir des ratios élève par salle de classe. Au moins sous l'angle quantitatif, le privé démontre qu'il respect la norme sectorielle de 60 élèves par salle de classe. Par contre, dans le public, les effectifs sont généralement à près de 100 élèves par salle de classe dans les 07 arrondissements de Yaoundé. Précisons que Yaoundé est une zone urbaine. Est-ce la même réalité dans les zones rurales du Cameroun ?

Recommandations

À l'issue de la recherche, les recommandations suivantes ont été formulées :

Au niveau international (Nations unies et autres acteurs de la communauté internationale)

Réguler le secteur privé de l'éducation par l'adoption d'un cadre juridique spécifique de l'offre privée d'éducation. Par exemple : l'introduction d'un paragraphe ou article relatif à la régularisation du secteur privé de l'éducation dans les déclarations à l'issue d'une concertation, d'un dialogue politique

ou de sommet sur les politiques publiques de l'éducation (cas du sommet de la francophonie)

Au Gouvernement Camerounais

- Promulguer le décret d'application du statut particulier des enseignants. En effet, le DECRET N° 2000/359 DU 05 DECEMBRE 2000 Portant statut particulier des fonctionnaires des corps de l'Éducation nationale attend toujours son décret d'application. Ainsi, certaines mesures prévues par ce décret comme : les primes, les avancements, la palme académique ne sont pas systématiquement profitables aux enseignants. Ce qui est généralement source des revendications et de démotivation des enseignants
- Augmenter la part du budget de l'éducation conformément aux normes internationales de financement de l'éducation pour que les enseignants du public soient davantage motivés

Aux Organisations de la société civile et autres acteurs du secteur privé de l'éducation

Se mobiliser pour porter les plaidoyers à l'endroit de la communauté internationale et du gouvernement, à l'effet de :

- Réguler le secteur privé de l'éducation
- Promulguer le décret d'application du statut particulier des enseignants
- Augmenter la part du budget de l'éducation

Pour améliorer les conditions de travail des enseignants

- Subventionner les établissements privés éligibles et la formation du personnel
- Intégrer les contractuels
- Améliorer le cadre du travail et la sécurité des enseignants
- Augmenter les salaires des enseignants au privé et au public
- Paiement des primes de recherches et de risques
- Assurer la couverture santé et assurance sociale des enseignants du privé
- Améliorer le statut des enseignants à la retraite ;
- Organiser les formations pour recycler les enseignants
- De Contractualiser les enseignants du privé pour travailler au public
- Mettre un accent sur le suivi des élèves et lutter contre la corruption
- Nommer les anciens et les meilleurs enseignants au poste de responsable d'établissement

Pour améliorer les performances dans le public

- Faciliter la collaboration entre le privé et le public
- Encourager les activités post et périscolaires
- Respecter les effectifs par salle de classe
- Créer des plateformes pour l'harmonisation des évaluations
- Construire des bibliothèques
- ▶ Intégrer les évaluations hebdomadaires dans les établissements publics





